

DELIBERATION N°300 _DE 08042025

Conseil d'Administration du 08 avril 2025

Budget primitif 2025

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Le 08 avril deux-mille-vingt-cinq à 10 heures au CDG66, 35 bd St Assiscle-Centre Del Món salle de conférence - 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 18 février 2025 sous la présidence de M. Robert GARRABÉ,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 10

-Nombre de membres votants : 16

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents

Collège des communes affiliées

Titulaires :

M. Robert GARRABÉ, Président

M. CALVET Guy, M. PLA Raymond, M. PIQUET Philippe, M. TAHOCES Antoine, M. VILA Jean, M. NIFOSI Christian, M. OLIVE Robert,

Collège des établissements affiliés

M. PUGINIER Jean (*Com Com Corbières Salanque*) suppléant de M. LOPEZ Jean-Jacques,

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art23 – LOI 84-53 modifiée)

Mme BACH Marie (*Perpignan*),

Absents excusés

Collège des communes affiliées

M. BILLES Jean-Paul, M. PORTEIX Yves, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, M. PAILLES Roger, M. THIBAUT Jean-Jacques, M. SOLE Jean-Michel, Mme COSTA Marie, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M. REMEDI Bernard, M. GARSAU Jacques,

Collège des établissements affiliés

M. ROQUE Jean, M. LOPEZ Jean-Jacques, M. PUIG Louis

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

M. DUSSAUBAT François (*Perpignan*), Mme ROLLAND Martine (*SDIS66*), M. LACAPERE Rémi (*CD*), Mme SADOURNY Marie-Pierre (*CD*), M. RALLO François (*PMM*)

Représentés ayant donné pouvoir

Mme ROLLAND Martine à M. VILA Jean

M. BILLES Jean-Paul à M. PLA Raymond

Mme COSTA Marie à Mme BACH Marie

M. PORTEIX Yves à M. NIFOSI Christian

M. PAILLES Roger à M. TAHOCES Antoine

M. REMEDI Bernard à M. CALVET Guy

Personnalités invitées

M. Clément STOLBOWSKY, Directeur Général des Services du Centre de Gestion 66

M. Nasser AFIF, Directeur du pôle Administration générale, expertise juridique, accompagnement statutaire

Mme Magali THEROND VAN TOL, responsable du service Administration générale

M. Philippe PUJOL, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale

Mme Anne-Sophie DEVEAUX, Conseillère aux décideurs locaux



DELIBERATION N°300_DE 08042025

Conseil d'Administration du 08 avril 2025

Le Conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la délibération du Conseil d'administration n°292_DE 27022025 en date du 27 février 2025 actant du débat sur les orientations budgétaires 2025 du CDG66,

Vu la délibération du Conseil d'administration n°297_DE 08042025 en date du 08 avril 2025 approuvant le compte de gestion 2024,

Vu la délibération du Conseil d'administration n°298_DE 08042025 en date du 08 avril 2025 approuvant le compte administratif 2024,

Vu le rapport présenté au Conseil d'administration.

Considérant qu'aux termes des dispositions de l'article 33 du décret du 26 juin 1985 susvisé, le budget doit être adopté dans les 10 semaines suivant le débat d'orientation budgétaire,

Considérant que le projet de budget primitif 2025 du CDG66 est proposé tel que suit :

• Fonctionnement

RECETTES		6 848 733.78€
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 398 375.52€
013	Atténuation de charges	100 000.00€
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 338 358.26€
74	Dotations et participations	1 000.00€
75	Autres produits de gestion courante	9 000.00€
77	Produits spécifiques	2 000.00€
DÉPENSES		6 738 733.78€
011	Charges à caractère général	1 629 000.00€
012	Charges de personnel	3 658 880.38€
65	Autres charges de gestion courante	654 853.40€
67	Charges spécifiques	15 000.00€
022	Dépenses imprévues (<i>ne participe pas à l'équilibre de la section</i>)	110 000.00€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	781 000.00€

• Investissement

RECETTES		1 543 572.29€
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	760 507.37€
040	Opérations d'ordre et transfert entre section	781 000.00€
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 064,92€
DÉPENSES		307 843.04€
20	Immobilisations incorporelles	150 000.00€
21	Immobilisations corporelles	57 843.04€

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE DE :

Article 1 :

- **Adopter** les dispositions budgétaires du budget primitif 2025 telles que présentées,

Article 2 :

- **Préciser** que le vote des crédits en section de fonctionnement et d'investissement s'effectue au niveau du chapitre budgétaire.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PERPIGNAN, le 08 avril 2025

Le Président du CDG66,

Robert GARRABE

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

- Transmis au représentant de l'Etat le : 10-04-25